

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

27 DEC. 2021

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0643 686 357**

Nom

(en entier) : **GLOBALTT**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve - Avenue Jean-Etienne Lenoir 10**

Objet de l'acte : Nomination d'un administrateur

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue le 29 novembre 2021 au siège de la société, il a été décidé ce qui suit:

1. Nomination d'un administrateur:

L'assemblée a décidé, à l'unanimité, de nommer Madame Charlotte GAGO-GARCIA (NN 90.07.11-452.90) en qualité d'administrateur de la société.

Le nombre des administrateurs sera donc de trois, à savoir:

- Monsieur Jean-Louis GAGO-GARCIA;
- Madame Joëlle DEFOSSET;
- Madame Charlotte GAGO-GARCIA.

Le mandat des administrateurs est exercé à titre gratuit. Madame Charlotte GAGO-GARCIA agissant conjointement avec un autre administrateur.

Procuration:

L'assemblée générale a donné procuration à Me. Frédéric PAQUE, avocat à 1170 Bruxelles, Belgique, Chaussée de La Hulpe 177/12 ou tout autre avocat du cabinet CAIRN LEGAL avec siège à la même adresse, chacun pouvant agir seul et accorder des subdélégations, pour, au nom et pour compte de la société GLOBALTT, procéder en Belgique à toutes les formalités de publication légales relatives aux décisions précitées et notamment procéder à la publication par extrait aux annexes du Moniteur Belge et à la mise à jour des données de la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises. Les mandataires sont notamment autorisés à signer tout document, accomplir tout acte et, de manière générale, de faire tout ce qui est nécessaire dans ce contexte.

Frédéric PAQUE
mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/01/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).